



Rapport de jury CRPE 2022 – Académie de Normandie – Périmètre CAEN -

Epreuve d'application domaine arts

Le sujet :

L'épreuve d'application du domaine arts comportait un volet arts plastiques et un volet éducation musicale. La partie arts plastiques cherchait à évaluer les compétences et connaissances du candidat sur la question de la « *matérialité de la production plastique* » et de la « *sensibilité aux constituants de l'œuvre* » au cycle 3. La partie éducation musicale abordait la question des univers sonores au cycle 1 et visait à évaluer les compétences et connaissances du candidat sur les jeux vocaux et l'acquisition d'un répertoire de comptines et chansons ainsi que sur les explorations des instruments et des sonorités du corps à la maternelle.

Bilan général :

L'ensemble des copies présente des niveaux très contrastés. Certaines copies montrent une capacité d'analyse et de projection dans le métier d'enseignant. D'autres, au contraire, restent très superficielles dans leur analyse, dépassant rarement le stade de la description. Un nombre important de copies présente une syntaxe et une orthographe difficilement compatibles avec l'exercice des fonctions d'enseignant dans le premier degré. Le jury a tenu compte dans sa notation de la maîtrise de la langue française du candidat.

Les copies les mieux réussies ont les qualités suivantes :

Elles répondent de manière explicite aux sujets tant sur le plan didactique que pédagogique et prennent appui sur des enjeux et contenus bien identifiés et maîtrisés pour chacune des deux parties de l'épreuve. Les bonnes copies mettent en perspective les documents proposés et attestent chez le candidat de bonnes capacités d'analyse, de connaissances et d'une curiosité artistique lui permettant d'effectuer des analogies pertinentes entre les œuvres et les possibilités d'action des élèves.

Les propos construits (introduction, développement, conclusion) sont souvent plus riches.

Conseils aux candidats :

- **Attester de capacités d'analyse :** les candidats qui ne parviennent pas à dépasser le stade de la description des documents et œuvres fournis ne sont pas en mesure de produire une analyse pourtant indispensable à la construction de réponses au niveau attendu. Le candidat doit être en mesure de prendre position par rapport à l'intérêt et aux limites des documents pédagogiques soumis à son analyse. Le candidat doit être en mesure de montrer qu'il dispose d'une culture artistique et d'une curiosité lui permettant d'étayer ses analyses.
- **Identifier et formuler une problématique :** plutôt que de commencer par une présentation très énumérative des nombreux documents proposés, il serait plus judicieux de les intégrer réellement à la problématique en les citant au fil de l'exposé pour étayer son propos (illustration par des exemples précis et concrets, références aux programmes).
- **Elaborer des propositions concrètes adaptées aux niveaux des élèves :** les mises en œuvre proposées sont parfois très floues et laissent supposer qu'il suffit de « faire » pour



Rapport de jury CRPE 2022 – Académie de Normandie – Périmètre CAEN -

apprendre. Le candidat doit être en mesure de montrer qu'il connaît les conditions de fonctionnement d'une classe, quel que soit le cycle. Le candidat doit se projeter dans l'activité des élèves et doit en expliciter les enjeux : quelles pratiques plastiques ou musicales, quelles interactions entre élèves, quelles pratiques langagières, quels apprentissages visés ?... Les situations d'apprentissage/enseignement doivent être détaillées et concrètes pour permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à prendre la mesure de la réalité professionnelle qui l'attend. Une articulation entre les propositions du candidat et les programmes est également attendue.

- **Se former au rôle et au moment d'exploitation des références artistiques dans une séquence d'enseignement :** un nombre important de copies laissent à penser que les œuvres ne seraient que des modèles ou des objets de culture déconnectés de la pratique artistique des élèves. Il est conseillé aux candidats de se former sur les fonctions des œuvres dans le processus de création des élèves, tant en musique qu'en arts plastiques. L'articulation entre l'exploration, la recherche des élèves et les œuvres est trop rarement présente. En arts plastiques, ne pas confondre l'œuvre et reproduction de l'œuvre (imprimée, projetées), avoir conscience des écarts qui en découlent en termes d'approche sensible, d'analyse et de compréhension d'une référence artistique.
- **Faire preuve d'une bonne maîtrise de la langue :** il est conseillé aux candidats de se relire et d'éviter de recourir à une langue familière orale. La qualité de l'expression écrite, la clarté du propos et l'exactitude orthographique sont des exigences que le futur enseignant a le devoir de cultiver et de manifester dans sa copie.
- **Gérer le temps de l'épreuve :** le sujet d'éducation musicale semble avoir trop souvent pâti d'avoir été traité en second. Le candidat doit veiller à bien traiter les deux sujets à parts égales, tout en étant autorisé à le faire dans l'ordre de préférence qui est le sien.